

# LE SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN

## LA COLLECTE DES DÉCHETS :

La réorganisation du service de collecte des déchets, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, permettra d'optimiser et de gagner en efficacité : 3 bennes à ordures ménagères seront nécessaires, contre 4 actuellement. En raison de l'augmentation des tonnages de la collecte sélective (plastiques, papiers, métal...), le volume des déchets ménagers a sensiblement diminué.

Cette réorganisation permettra de diviser par 2 le nombre de circuits de prélèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, ils seront réalisés tous les quinze jours (excepté dans le centre ville de Guingamp).

Une partie du personnel sera réaffecté : des missions nouvelles seront créées. Ainsi un ambassadeur du tri sera mis à disposition des usagers pour rappeler les modalités et le respect des consignes de tri, la nouvelle déchèterie fonctionnera avec 3 gardiens au lieu de 2 actuellement.

La collecte des déchets en porte à porte sur tout le territoire de Guingamp Communauté, se fera, selon les calendriers de collecte distribués dans chaque foyer en début d'année et les horaires seront les suivants : 6 h – 13 h30.

Rappelons que Guingamp Communauté met à disposition gratuitement pour chaque foyer :

- un conteneur à couvercle gris destiné à recevoir les ordures ménagères dites résiduelles,
- un conteneur à couvercle bleu ou jaune destiné à recevoir les papiers, journaux, magazines, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques et aérosols, bouteilles et flacons plastiques, godets et barquettes plastiques de jardinerie, pots de yaourts et assimilés, barquettes alimentaires, emballages souples et sacs plastiques.

**Ces conteneurs doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés par les usagers.**

Le calendrier des collectes distribué dans tous les foyers précise les jours de collecte pour chaque flux. Au verso de ce calendrier figure le mémo tri qui précise quels déchets sont à déposer dans le conteneur bleu ou jaune.



Guingamp  
Communauté  
Gwengamp  
Kumunlezh

# Mémo Tri



Produits recyclables en porte à porte



Emballages métalliques  
et aérosols



Bouteilles et flacons  
en plastique



Briques alimentaires  
et cartonnettes



Prospectus, magazines  
et journaux


↓
OU
↑


Nouveau !



Godets et barquettes  
plastiques de jardinerie



Pots de yaourts  
et assimilés



Barquettes  
alimentaires



Emballages souples  
et sacs plastiques



VERRE

Bouteilles et pots en verre

À la déchèterie

Horaires :



Bocaux et pots en verre



Bouteilles en verre





À la déchèterie

Horaires :

- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Déchets ménagers spéciaux
- Encombrants
- Verres
- Cartons
- Huiles végétales et minérales

**HIVER :**  
Novembre à mars  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi,  
samedi  
8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h15

**ÉTÉ :**  
Avril à octobre  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi,  
samedi  
8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h45

Déchèterie communautaire  
Lieu-dit Pont Ezer  
22 200 Plouisy  
02 96 21 20 85







02 96 44 45 22



Imprimé sur papier recyclé

La collecte des déchets ménagers triés, en porte à porte a été mise en place pour favoriser et inciter le tri de ces déchets afin de préserver nos ressources naturelles.

### Les coûts à la tonne :

	collecte	Traitement	TOTAL
Ordures ménagères	132.50	116.60	249.10
Collecte sélective	132.50	25.00	157.50
Verre	23.65	0.00	23.65

## LE RAMASSAGE DES DECHETS :

Les conteneurs doivent être déposés en bordure de chaussée pour **6 h le matin**, le jour de la collecte. Une fois vidés, les bacs doivent être ramassés le jour de collecte, en tout état de cause ils doivent être retirés du domaine public.

Les déchets doivent être présentés exclusivement dans les bacs mis à disposition par Guingamp Communauté.

**Lorsque le nombre de personne évolue dans le foyer, le volume de vos bacs n'est parfois plus adapté, il pourra en être de même lors du passage tous les 15 jours. Dans ce cas, vous devrez contacter Guingamp Communauté afin que vos bacs soient remplacés. Nous vous apporterons une**

## vigilance particulière pour que votre dotation en conteneurs corresponde à votre production de déchets.

Depuis 2011 date de mise en place du monoflux (collecte en mélange) les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 9 %, ceux du sélectif ont augmentés de 12 % et le verre de 4 %.

**Ces performances peuvent encore être améliorées, mais votre concours est nécessaire. Alors poursuivons ensemble nos efforts pour le respect de l'environnement. Trier a du sens, c'est donner une seconde vie aux emballages, mais aussi préserver les ressources naturelles, économiser l'énergie et créer des emplois.**

## QUE DEVIENNENT LES MATERIAUX TRIÉS

### ⇒ Les emballages en plastique

Les bouteilles et flacons en plastiques opaques (ex : bouteilles de lait, flacons de shampoing...) sont triés et broyés pour former des granulés prêts à l'emploi. Ces granulés servent à fabriquer de nouveaux flacons, des tuyaux, des bancs, des pots de fleurs, des bidons, des poubelles...

Les bouteilles en plastiques transparents (ex : bouteilles d'eau) sont filés. Elles serviront à fabriquer de nouvelles bouteilles d'eau, des vêtements en fibre polaire, du rembourrage d'anoraks, d'oreillers, de couettes, de la moquette, des panneaux d'isolation acoustique...

50 % des bouteilles d'eau triées redeviennent des bouteilles d'eau.

Avec **27 bouteilles d'eau** on fabrique **un pull polaire** et avec **2 bouteilles**, on fabrique **une écharpe**.

Chaque **tonne de plastique recyclé** fait économiser entre **600 et 800 kg de pétrole brut**.

### ⇒ Les emballages en métal

**Le métal** est séparé des autres déchets par un électroaimant.

☞ Le métal est ensuite fondu à haute température, il présente ainsi les mêmes caractéristiques que le métal de première fusion.

**L'acier** entre dans la fabrication des automobiles, de l'électroménager, du mobilier, des bâtiments, des emballages ...

☞ La fabrication d'une tonne d'acier à partir de déchets en métal trié permet d'économiser 1.5 tonne de minerai de fer, 0.5 de coke (combustible), 70 % d'énergie et 40 % d'eau.

**L'aluminium** sert à fabriquer des pièces de voitures, des tondeuses ou des perceuses, des lampadaires de jardin, des montants d'étagères, des radiateurs et des emballages. L'aluminium recyclé est particulièrement économique : il nécessite vingt fois moins d'énergie pour sa fabrication.

Avec **670 canettes** en aluminium, on fabrique **un VTT**, avec **19 000**, **une voiture**.

☞ Une tonne d'aluminium recyclé permet ainsi d'économiser l'équivalent d'une année de consommation électrique de trois personnes.

## ⇒ **Les papiers**

**Les papiers** récupérés sont malaxés et réduits à l'état de fibres.

☞ Après homogénéisation et désencrage, la pâte peut être réutilisée pour la production de papiers ou cartons.

**Les briques alimentaires** sont transformées en mouchoirs en papier, en essuie tout, en enveloppe marron...

**Les cartonnettes** deviennent du carton d'emballages.

**Chaque tonne** de papier recyclé = **2.6 tonnes d'économie** de bois et représente la consommation d'eau d'un individu pendant **5 mois**.

# COLLECTE DES DECHETS

Optimisons la collecte : regrouper vos conteneurs

## AVANT



## APRES



Moins d'arrêt  $\implies$  moins de manutention  $\implies$  économie de carburant  $\implies$  Diminution des coûts

**Dans les impasses :**

La réglementation interdit les marches arrière pour la collecte des déchets, vous devez dans ce cas envoyer vos conteneurs aux points de regroupement qui vous ont été indiqués.



## COLLECTE DU VERRE :

Le verre ménager (bouteilles, pots et bocaux sans couvercle) quant à lui est à déposer dans les points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire ou à la déchèterie.



**Trop de verre est encore retrouvé dans les conteneurs d'ordures ménagères.**

Une fois collecté, ce verre est livré chez le verrier, il se recycle à l'infini (chauffé, le calcin prend toutes les formes souhaitées et redevient une bouteille ou un bocal).

**1 tonne de verre recyclé = 660 kilos de sable économisés**

## COLLECTE DES TEXTILES :

Dans un souci de démarche d'économie sociale et solidaire de proximité, les textiles peuvent désormais être déposés dans les conteneurs mis en place par RETRITEX sur le territoire de Guingamp Communauté. Ils doivent être propres, emballés dans des sacs plastiques, ils seront acheminés vers le centre de tri de Pontivy. Les chaussures doivent être liées par paire.

10 % seront revendus à bas prix en boutique sur le bassin de vie de Pontivy.

Environ 50 % de la collecte sera envoyé en Afrique.

30 % sera destiné à la réalisation de tapis, moquettes, isolation de véhicules...

10 % destiné en chiffon d'essuyage



## COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Pour réduire toujours plus le volume des ordures ménagères, le compostage individuel reste un excellent moyen valoriser les déchets fermentescibles (reste de repas).

Guingamp Communauté poursuit l'opération de mise à disposition, par le biais d'une convention, de composteurs individuels.

Moyennant une somme de 15 €, des kits « **compostage** » composés :

- d'un composteur
- d'un bio seau
- d'un outil mélangeur
- d'un guide de compostage

sont fournis par la collectivité aux habitants soucieux de la protection de leur environnement et disposant d'un jardin.

Ces composteurs permettent de composter les déchets de cuisine mélangés à ceux du jardin. En optant pour le compostage vous participez à la réduction des déchets et vous allégez le coût de traitement des ordures ménagères pour la collectivité.

Pratiquer le compost à domicile vous permettra de supprimer le problème d'odeur et de volume de vos conteneurs à ordures ménagères résiduelles (- 40 %).

Pour toute demande, il vous suffit de contacter Guingamp Communauté afin de vous inscrire sur liste d'attente. La distribution de composteur se fera en fonction du nombre de réservation.



## DECHETERIE :

La nouvelle déchèterie de Kerhollo, sur la commune de St-Agathon, vous accueillera tous les jours sauf les mardis et dimanche de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 (**novembre à mars**), 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 (**avril à octobre**). Cet équipement plus spacieux et plus sécurisé, respectant les nouvelles normes sera plus fonctionnel, il apportera plus de confort pour le dépôt de vos déchets.



Elle vous permet de déposer :

- Les cartons (gros cartons bruns)
- Le verre (bouteilles, bocaux, pots)
- Les déchets dangereux des ménages (produits d'entretien, détergents, solvants, acides, colles, décapants, vernis, peintures, produits phytosanitaires, radiographie,...)
- Les huiles végétales (de friture)
- Les batteries, piles, accumulateurs
- Les extincteurs, les bouteilles de gaz vides
- Les déchets verts (gros branchages, tailles fines de haies et d'arbustes, tonte de gazon)

- Les gravats inertes issus du bricolage familial (déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, céramique, terre, carrelage, briques, briques plâtrières, laine de verre,...)
- La ferraille
- Les huiles minérales (de vidange)
- Le polystyrène (caisse de polystyrène propre et polystyrène de calage)
- Les lampes (tubes fluorescents ou néons, lampes fluo compactes dites basse consommation, lampes sodium, ...)
- Les grands films plastiques
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) petits et gros appareils électroménagers froids et hors froids, écrans, ordinateurs, télévision, ...
- Le bois (palettes, cageots, poutres, portes, chutes de menuiseries...)
- Les encombrants (matelas, sommiers, canapés, fauteuils,...)
- Le plâtre (carreaux, plaques, dalles de plâtre,...)
- Les cartouches d'imprimante, les toners, les téléphones portables
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des personnes en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants)
- Les textiles, linges de maison, chaussures, sacs propres et secs (en bon état ou usagés, déchirés) emballés dans des sacs plastiques
- Les déchets recyclables



